

Réf : PP/CC/KS

DECISION DU DIRECTEUR N°2026-129

DECISION PORTANT ALIENATION DE BIENS DU CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141.1 et suivants et L.3112-1 et suivants
- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-1 et L.6143-7
- Vu la note de présentation relative à la désaffectation et au déclassement du domaine public et à la vente de la Maison située Rue Georges Taulier 84000 Avignon, présentée au Directoire en date du 25 juin 2026
- Vu l'avis favorable du Directoire en date du 25 juin 2026 sur la désaffectation et le déclassement du domaine public et à la vente de la Maison « Georges Taulier »
- Vu l'avis favorable du Conseil de Surveillance (Avis N°2026-02) sur la désaffectation, le déclassement et la vente de la Maison située Rue Georges Taulier 84000 Avignon.

LE DIRECTEUR DU CENTRE HOSPITALIER D'AVIGNON

DECIDE :

Article 1 :

- En considération de sa désaffectation, compte-tenu qu'elle n'est pas affectée à un service public ou à l'usage direct ou indirect du public, la Maison individuelle, à usage d'habitation, cadastrée DN n°1037, située Rue Georges Taulier 84000 Avignon est déclassée du domaine public afin d'être vendue.

Article 2 :

- Conformément aux avis du Directoire et du Conseil de Surveillance, la maison sera mise en vente pour un montant de 350 000 euros soit 336 000 TTC net vendeur.

Article 3 :

- La présente décision prend effet à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Vaucluse et après transmission au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.
Elle sera, en outre, publiée sur le site internet du CH d'Avignon.

Article 4 :

- Cette décision est susceptible de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication

Fait à Avignon, le 18 août 2026

Signé, le 18/08/2026
P.D. L. Adjoint au Directeur
le Directeur
Asséant
CAVIGNON
Cécile POLITO